

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2023/047

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 16 MAI 2023

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 7.1 : INFORMATION SUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS EN
APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :
CONTRAT DE MAINTENANCE DU SYSTÈME ET RÉSEAU
INFORMATIQUE DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Pénélope Heymes, conseillère municipale, qui rappelle que pour maintenir l'équipement informatique à niveau, il est proposé de souscrire à un contrat de maintenance du système et réseau de l'installation informatique à la mairie qui concerne 1 serveur au service technique, 10 postes informatiques et 1 onduleur.

Ce contrat de maintenance du système réseau proposé par le prestataire QUIRIN SR EURL s'élève à 2.139,00 € H.T. soit 2.566,80 € TTC pour l'année complète 2023 avec un renouvellement du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 (sauf résiliation ou dénonciation avant le 30 novembre) et comprend les prestations ci-après :

- un interlocuteur privilégié,
- une assistance et support systèmes, réseaux et machines virtuelles,
- un forfait annuel de 2 jours d'interventions planifiées d'un technicien matériel et systèmes.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale des Finances,

A l'unanimité des voix,

- prend acte de ces informations en application de la délibération du 16 juin 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire et des articles L2122-22 et L2122-23 du code général des Collectivités Territoriales portant sur le marché ci-avant que M. le Maire a signé.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 23 mai 2023

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 22 mai 2023
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

